

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille seize, le deux février à 9h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 25 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Quatre-Saisons de Saint-Vallier-de-Thiery, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Objet : Election de 3 membres du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Secrétaire de séance : Jennifer SALLES-BARBOSA

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Absents-excuses : 27
Dont Pouvoirs : 3

Présents(es) :

Eric MELE, Michèle BELLERY, Mireille BOULLE, Catherine BUTTY, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL (double compétence), Yves FUNEL (double compétence), René GILDONI, Eddie GRITTERET, Valentine GUERIN, Jean-Paul HENRY, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR (accompagnée de Anne MARRON), Gérald LOMBARDO, Claude MARTIN, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Henri PASOLINI, Annie POMPARAT, Jean-Louis PUCETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES-BARBOSA, Pierre SALLES, Emile TORNATORE, Laurence TRASTOUR-ISNARD, David VARRONE (accompagné de Alain DELLAPINA), Jacques VARRONE.

Pouvoirs :

Georges SEBASTIANI donne pouvoir à Serge MAUREL, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Jean-Pierre DAVID, Bernard KLEYNHOFF donne pouvoir à Jennifer SALLES-BARBOSA.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Claude BONNARD, Henri CHIRIS, Marc DAUNIS, Jean-Marc DELIA, , Didier DEMANDOLX, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Renée-Paule GACHET, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Jean-Pierre MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Jean-François PORTHE, Alain RAYBAUD, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Danièle VAN LOON, Jérôme VIAUD, Marc VIGNAL, Charles WIRTH.

Le Président expose :

L'article 13 des statuts présente les modalités d'élection des membres du bureau du Syndicat mixte :

Les membres du Bureau sont désignés au sein du Comité Syndical selon les règles suivantes :

- 2 représentants désignés par la Région PACA ;
- 2 représentants désignés par le Département des Alpes-Maritimes ;
- 4 représentants des EPCI désignés chacun par un EPCI membre ;
- 4 représentants des communes de moins de 500 habitants, élus à la majorité relative par leurs délégués siégeant au comité syndical ;
- 2 représentants des communes de 500 à 5000 habitants, élus à la majorité relative par leurs délégués siégeant au comité syndical ;
- 1 représentant des communes de plus de 5000 habitants, élus à la majorité relative par leurs délégués siégeant au comité syndical ;

Le bureau est présidé par le Président du Syndicat Mixte qui est membre de droit du bureau. Le bureau élit en son sein 8 Vice-Présidents.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés et lors du renouvellement du Président.

Suite à l'élection d'Eric MELE à la présidence du Syndicat mixte le 3 décembre 2015 et aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, le Comité Syndical doit procéder à la **désignation de 3 membres du Bureau**, à savoir :

- Remplacement d'Eric MELE (devenu membre de droit du Bureau en tant que Président du Parc) par **un délégué issu du collège des communes de moins de 500 habitants**,
- Remplacement des **deux représentants de la Région** : Joëlle FAGUER et Marc ORSATTI.

Chaque collège élit ses représentants au sein du Bureau :

- **Collège de la Région** : 2 représentants.

Pour information, ont été désignés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, pour siéger au Comité Syndical du Parc en tant que délégués titulaires :

- *Loïc DOMBREVAL – Maire de Vence*
- *Bernard KLEYNHOFF*
- *Jennifer SALLES-BARBOSA*
- *Laurence TRASTOUR-ISNARD*

Candidats au Bureau – 2 sièges à pourvoir :

- Monsieur Loïc DOMBREVAL,
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF.

Sont désignés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur : Loïc DOMBREVAL et Bernard KLEYNHOFF.

- **Collège des communes de moins de 500 habitants** : 4 représentants

Pour mémoire, les membres du Bureau désignés par le collège des communes de moins de 500 habitants sont :

Monsieur Serge MAUREL (commune de Coursegoules), Monsieur Marc VIGNAL (commune de La Penne), Monsieur Stéphane MAILLARD (commune de Valderoure).

Candidats au Bureau : 1 siège à pourvoir

- Monsieur Yves FUNEL – Délégué titulaire – commune de Caille.

Résultats des élections :

Inscrits, en nombre de voix : 27

Votants (présents et pouvoirs), en nombre de voix : 14

Abstentions ou bulletins blancs, en nombre de voix : 0

Suffrages exprimés, en nombre de voix : 14

- Monsieur Yves FUNEL a obtenu : 14 voix

Le membre élu à l'unanimité par le Collège des communes de moins de 500 habitants est donc Yves FUNEL.

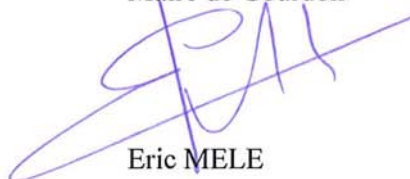
Pour rappel, le Bureau est composé des autres membres suivants :

- Les membres du Bureau désignés par le Département des Alpes-Maritimes sont Monsieur Charles-Ange GINESY et Monsieur Gérald LOMBARDO.
- Les membres du Bureau désignés par le Collège des EPCI sont Monsieur Jean-Pierre MASCARELLI, Monsieur Jean-Pierre DAVID, Monsieur Jacques VARRONE et Madame Patricia DEMAS.
- Les membres du Bureau désignés par le Collège des communes de 500 à 5000 habitants sont Monsieur Jean-Marc DELIA et Monsieur Roger CRESP.
- Le membre du Bureau désigné par le collège des communes de plus de 5000 habitants est Madame Catherine BUTTY.

Enfin, le Président du PNR, Eric MELE, est membre de droit du Bureau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon



Eric MELE